

20.02.2008 - 11:00 Uhr

## Allianz Suisse: Bien assuré sur les pistes de ski

Zurich (ots) -

En cette période de haute saison, les stations de ski et la météo montrent leur meilleur profil. Malheureusement, c'est également maintenant que le risque d'accidents est le plus grand sur les pistes. Afin que le plaisir de la glisse demeure intact, les experts d'Allianz Suisse conseillent aux amateurs de sports d'hiver de vérifier leur couverture d'assurance et, au besoin, de la compléter.

Selon les estimations du Bureau de prévention des accidents (bpa), près de 1000 skieurs sont chaque jour victimes d'accidents sur les pistes suisses. Parmi ces accidents, 7 % concernent des collisions avec d'autres skieurs, des snowboarders ou des objets divers. Les atteintes à la santé qui en résultent sont souvent considérables; quant à leurs conséquences financières, elles peuvent s'élever à des centaines de milliers de francs.

### Augmentation des coûts pour les assurances

Jürg Nef, spécialiste RC d'Allianz Suisse, le confirme: les coûts occasionnés par chaque cas d'accident de ski augmentent chaque année pour les assurances privées. Cette augmentation s'explique en partie par la hausse des coûts de la santé. Récemment, Allianz Suisse a versé une somme d'assurance de CHF 250,000 à une victime d'accident de ski. Par suite d'une collision, celle-ci souffre de paralysies de l'avant-bras et a vu sa capacité de travail réduite. Aussi, Monsieur Nef conseille à tous les amateurs de sport d'hiver de vérifier soigneusement leur couverture d'assurance avant leurs vacances de neige.

### Accident et incapacité de gain

Les cas de sous-assurance constatés concernent principalement la couverture responsabilité civile. Les jeunes, notamment, sont particulièrement exposés à ce risque: en effet, lorsqu'ils viennent de quitter le domicile familial, ils ne disposent pas de leur propre RC. Mais il ne faut pas négliger non plus les risques de perte de gain ou même d'invalidité, qui sont des conséquences possibles d'un accident. Monsieur Nef recommande donc aux personnes n'étant pas assurées par leur employeur de combler cette lacune en concluant une assurance-accidents privée.

### Respect des règles

Celui qui commet une faute grave sur les pistes et qui, de ce fait, met sa propre personne ainsi que les autres en danger, peut voir ses prestations d'assurance réduites en conséquence - une démarche calquée sur la pratique en matière de circulation. Il convient donc de respecter les règles de la Fédération internationale de ski, et de ne dévaler les pentes qu'en étant suffisamment assuré. Pour que le sport reste toujours un plaisir.

Contact:

Communication d'entreprise Allianz Suisse  
E-mail: press@allianz-suisse.ch

Hansjörg Leibundgut  
Tél.: +41/58/358'88'01  
E-mail: hansjoerg.leibundgut@allianz-suisse.ch

Bernd de Wall  
Tél.: +41/58/358'84'14  
E-mail: bernd.dewall@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100555062> abgerufen werden.